Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260330-2026_025-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du lundi 30 mars 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	

Vote	
Aucun	
Pour	: 0
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **08/04/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24 mars 2026.
L'an 2026, le 30 mars à 19 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/03/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, M. DE OLIVEIRA Manuel, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline , M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. LEMETAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, M. CHILOU Hervé, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M.ROLLAND Thierry, Mme CLEMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : Mme DANDO Géraldine à Mme GUIHARD Lydie

Secrétaire de séance : Mme GOGUET Pascale

DÉLIBÉRATION 2026 -025 Mise à jour du tableau du Conseil municipal

Rapporteur : M. Arnaud GUINARD, Maire

Les modalités d'établissement du tableau du Conseil municipal sont précisées aux articles L. 2121-1 et R 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du tableau des membres du Conseil municipal détermine le rang des élus municipaux. Le maire et les adjoints prennent rang devant les conseillers municipaux.

Par courrier du 21 mars 2026, M. Henri DAUCÉ a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal de la Commune de Romillé. Par courrier du 24 mars 2024, Mme Catherine BAUDRIER, qui était automatiquement devenue conseillère municipale du fait de la démission de M. Henri DAUCÉ, a également fait savoir qu'elle démissionnait de cette fonction.

En conséquence, M. Mohamed EL YAZIDI, suivant immédiat de la liste « Romillé ensemble » sur laquelle figurait les deux personnes démissionnaires, est devenu conseiller municipal et a fait savoir qu'il acceptait les dites fonctions.

Le Conseil municipal prend par conséquent acte du nouvel ordre du tableau du Conseil municipal de Romillé, tel qu'annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme :
Le Maire
Arnaud GUINARD